

Conseillers en exercice :	27
Présents :	22
Pouvoirs :	5
Absents non représentés :	0

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le 17/04/2024
ID : 014-211407127-20240416-01CM2024023-DE



Référence de la délibération : 01 -CM-2024-023
Date de convocation du CM : 10/04/2024

**EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/04/2024**

**DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 16/04/2024**

01-CM-2024-023 – Projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)

- Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L. 581-1 et suivants et L. 581-14 et suivants,
Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 153-8 et suivants, L. 103-2 et suivants, L.153-11 et suivants et R. 153-1 et suivants,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 7 janvier 2021 du Conseil communautaire prescrivant l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de la communauté urbaine de Caen la mer, définissant les objectifs poursuivis, les modalités de la concertation auprès du public et les modalités de collaboration avec les communes membres,
Vu le débat sur les orientations du RLPi qui s'est tenu au sein du Conseil communautaire de Caen la mer le 26 janvier 2023,
Vu la concertation qui s'est déroulée durant l'élaboration du RLPi,
Vu le bilan de la concertation tiré par délibération du conseil communautaire en date du 1er février 2024,
Vu le dossier de RLPi arrêté au conseil communautaire du 1er février 2024,
Vu l'avis de la commission Urbanisme et Transition écologique du 19 mars 2024,

Considérant que le projet de RLPi a respecté les objectifs définis dans la délibération de prescription de l'élaboration du RLPi en date du 7 janvier 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 27 voix exprimées, 18 pour, 8 contre (MM. Lemarchand et Marie, Mme Lemaesquet, M. Thomas pour lui-même et pour Mme Demoy, Mme Rousselin, MM. Vattier et Rivoire), 1 abstention (Mme Loisel),

Article 1 : **DONNE un avis favorable** au projet de RLPi de la communauté urbaine de Caen la mer qui a été arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 1^{er} février 2024.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication le et sa transmission au contrôle de légalité le.
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Christian LE BAS

